

A l'issue de son congrès de février dernier, la FSU a fait le constat d'une crise multiple et persistante tant sur le plan social, économique, politique qu'écologique. Mais aussi sur **la scène internationale** qui reste dominée par les guerres, les conflits et le terrorisme. Les conséquences sont dramatiques pour les populations civiles. Les guerres, la misère poussent des millions de personnes à fuir la situation de leur pays. La FSU demande au gouvernement d'accueillir les migrants dans des conditions dignes et humaines. Les enfants et les jeunes sont très nombreux parmi les réfugiés. Ils doivent tous pouvoir être scolarisés. Les jeunes mineurs isolés doivent particulièrement être pris en charge car l'actuelle circulaire « Taubira » est si peu protectrice qu'ils ne demandent pas à en bénéficier. La FSU demande au gouvernement de prendre toutes ses responsabilités pour que les gouvernements des pays européens s'engagent tous à accueillir des réfugiés-es. Elle considère que dans une telle situation, c'est la solidarité qui doit s'imposer équitablement à tous les pays de l'Union, le nôtre compris. Les murs aux frontières, les quotas de réfugiés n'ont pas de raison d'être dans un projet d'Europe démocratique. La FSU demande l'arrêt immédiat de telles politiques. Elle condamne notamment l'accord prévu entre l'Union européenne et le gouvernement turc pour organiser le tri des migrants. Elle en appelle à la responsabilité de l'Union européenne et des gouvernements nationaux sur la question.

Sur le plan social, le mécontentement produit par les politiques d'austérité est réel et grandissant. Emploi, Education, Formation, santé, protection sociale, fiscalité... doivent être des clés de progrès pour toutes et tous, de réduction des inégalités, des facteurs de cohésion sociale. Or, la réalité est toute autre : l'espérance de vie diminue, la précarité se développe et des inégalités se creusent. Au final les jeunes générations vivront moins bien que celles d'aujourd'hui. Les attentes sont fortes et le syndicalisme a la responsabilité de donner des perspectives en dénonçant les conséquences de la politique libérale à l'oeuvre, en combattant les régressions annoncées, en construisant des alternatives, en mettant en débat des propositions pour redonner confiance dans l'action syndicale, en rassemblant largement et en agissant.

Le contexte est particulièrement marqué par les débats et actions sur le projet de loi visant à réformer le droit du travail. La pétition lancée sur les réseaux sociaux comme les sondages montrent que l'opinion n'est pas favorable à ce texte. Et la mobilisation unitaire du 9 mars a déjà rassemblé des centaines de milliers de salariés, de chômeurs et de jeunes qui ont exigé du gouvernement le retrait de son projet et l'ouverture de discussions sur d'autres bases pour conquérir de nouveaux droits. Car après les rapports Combrexelle et Badinter et les lois de sécurisation de l'emploi (Macron, Rebsamen), le projet de loi "visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs" est un pas supplémentaire dans la réduction des droits et garanties offertes aux salariés et aux jeunes. Cet avant-projet de loi remet en cause les principes qui fondent les garanties collectives, notamment la hiérarchie des normes, vise à contourner les accords majoritaires des syndicats et à faciliter les licenciements. Or de nombreux économistes dont plusieurs de l'OCDE ont déjà démontré que ces mesures augmentent les inégalités, précarisent les salariés et ne permettent pas de réduire le chômage. Ce texte contient des dispositions qui placent les salariés sous la menace et le chantage à l'emploi. Il prévoit de modifier aussi le temps de travail (horaires de travail de nuit, forfait jour, astreintes, majoration des heures supplémentaires...).

Mais ce projet prévoit également des mesures néfastes comme celle concernant la taxe d'apprentissage ou des remises en cause de principes importants pour la FSU comme l'élévation du niveau de qualification ou la délivrance des diplômes. Il y a par exemple une approche utilitariste de la VAE, sous-tendue par une approche certificatrice avant d'être réellement diplômante...

Au final, cet avant-projet de loi reste inscrit dans la même philosophie. Il comporte des mesures qui sont toujours autant de régressions pour les salariés. Il ne propose ni droits ni garanties nouvelles correspondant à la situation actuelle. Il ne permettra pas les créations nécessaires d'emplois. Ce

texte aurait à plus ou moins court terme des effets sur la Fonction publique. Il précarisera aussi un plus les salariés. La FSU continue d'en demander le retrait et que s'ouvrent des discussions pour gagner des droits nouveaux.

A l'inverse de cela, il faut prendre des mesures qui confortent et améliorent les droits des salariés et des chômeurs, construire des droits nouveaux pour faire face à la situation économique et sociale ; face au chômage, il faut rompre avec la logique du Pacte de responsabilité (CICE, CIR), en finir avec les financements aux entreprises sans contrepartie qui s'avèrent être un échec en terme de création d'emplois, rompre aussi avec une politique de contrôle accru des chômeurs qui ne règle rien. Il est nécessaire de travailler sur des dispositifs qui permettent de développer l'emploi. La formation en est une clé essentielle. La FSU a fait en ce sens des propositions au gouvernement.

Le rendez-vous salarial du 17 mars est essentiel pour la Fonction publique.

Un travail mal reconnu, de nombreux agents en difficulté pour en vivre correctement, une situation néfaste à la Fonction publique (image, attractivité, ...) et économiquement inefficace...voilà les conséquences du gel de la valeur du point d'indice depuis 2010 pour les 5 millions et demi d'agents publics. La FSU a produit nombre de documents pour informer les agents et l'opinion publique de cette situation. Elle a ainsi mis en évidence le décrochage toujours plus important des traitements des agents publics. Revaloriser les salaires est donc aujourd'hui indispensable et possible. Augmenter seulement le point d'indice de 1%, soit près de deux milliards sur les trois versants de la fonction publique, n'équivaut qu'à 11% des budgets consacrés au Crédit d'impôt «Compétitivité-Emploi» pour 2016. La FSU a informé et mobilisé les agents de la Fonction publique, souvent dans un cadre unitaire large, pendant toutes ces années pour obtenir la fin du gel du point d'indice et obtenir une revalorisation conséquente du point. En actant PPCR, elle a aussi acté le principe d'un rendez-vous salarial et beaucoup milité pour qu'il se tienne le plus rapidement possible. Elle portera ses exigences lors du rendez-vous du 17 mars.

Dans les services déconcentrés de l'Etat, la réforme désorganise les missions. Elle menace le sens du travail des personnels et contraints nombre d'entre eux à une mobilité professionnelle ou géographique.

Tandis que la procédure accélérée choisie pour le débat parlementaire sur le projet de loi déontologie confie l'arbitrage sur nombre de sujets à la commission paritaire mixte, le gouvernement avance certains projets dans l'urgence. La FSU a défendu la nécessité d'une approche du compte personnel d'activité (CPA) dans la Fonction publique adaptée aux principes du statut. Il s'agit de faire du CPA un outil pour des droits reconnus aux agent-es sur le fondement des droits collectifs. Elle dénonce le recours à l'ordonnance pour la mise en place de celui-ci. Elle restera vigilante sur la définition du CPA et elle portera ses propositions et exigences dans les discussions de la fonction publique qui doivent s'ouvrir prochainement. Elle oppose au projet d'extension du PACTE à la catégorie B et à la fragilisation de la formation qualifiante contenus dans l'avant-projet de loi « égalité-citoyenneté » ses propositions, notamment la revendication de prérecrutements.

L'agenda social de la Fonction publique doit permettre d'assurer au bénéfice des personnels au moins la transposition des mesures indiciaires du protocole PPCR et intégrer des discussions sur la situation des contractuel-les (droit au réemploi, plan de titularisation, rémunérations, droits sociaux), et sur les retraites, en particulier sur la question des polypensionné-es.

La FSU demande par ailleurs avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la Fonction publique l'ouverture de négociations sur la protection sociale des fonctionnaires et l'inscription de cette question à l'agenda social 2016.

Dans la Fonction publique d'État, ces mêmes organisations demandent à la nouvelle ministre d'organiser une discussion approfondie sur la circulaire de la DGAFP qui doit mettre en œuvre le décret du 19/09/07 relatif à la participation de l'État au financement de la protection sociale complémentaire des agents publics. Il s'agit d'obtenir un cadrage national au niveau de la FPE

comme ce fut le cas lors de la première phase de référencement.

Education

Le gouvernement continue d'inscrire son action dans une volonté de développer l'apprentissage, solution qui ne fonctionne pas. En étendant l'éligibilité de certains établissements privés à la part «hors quota», le projet de loi Travail prévoit de diminuer encore la taxe d'apprentissage versée aux lycées et collèges alors qu'ils ont déjà perdu en moyenne 30 % de leur montant. La FSU interpellera l'ensemble des régions pour qu'elles compensent cette perte afin de garantir le financement des EPLE et la qualité des formations qui y sont dispensées.

La diminution de la durée d'expérience requise va détourner la VAE de son objectif initial et impactera la formation professionnelle initiale. Avec d'autres dispositions qui sont mise en place dans la loi (contrat de professionnalisation, blocs de compétences), elle aboutira à la mise en place d'une formation professionnelle a minima pour de nombreux jeunes sans qualification. Ces dispositions sont en contradiction avec les principes d'élévation du niveau de qualification et d'obtention par tous les jeunes a minima d'un niveau V de qualification inscrits dans la loi de Refondation de l'école.

La FSU s'opposera fermement à l'introduction des blocs de compétences en formation professionnelle initiale. Elle demande à ce que tout jeune n'ayant pas obtenu une qualification professionnelle de niveau IV puissent avoir un financement d'état permettant en retour effectif en formation diplômante.

Dans le second degré, la lutte contre la réforme du collège continue à tous les niveaux. La FSU soutient les diverses actions. Les SEGPA, EREA et les 3ePP n'échappent pas aux difficultés. La FSU et ses syndicats se sont adressés au ministère sur tous ces sujets. Le déni qui leur est opposé motive la poursuite des mobilisations pour l'abrogation de collège 2016 dans la perspective d'une autre réforme du collège.

Dans le premier degré, la FSU appelle au succès de la pétition « du temps, de la confiance, des moyens » déjà signée par plus de 34000 enseignants.

Les mesures annoncées par la ministre sur l'enseignement professionnel public ne sont pas à la hauteur des enjeux en termes d'accès à la qualification professionnelle des jeunes et ne permettront pas d'améliorer le retour en formation des 620000 jeunes sans solution d'emploi. La FSU attend toujours des mesures pour valoriser l'enseignement professionnel public.

La formation continue des enseignants reste exsangue, en particulier dans le premier degré. Dans le second degré, elle ne correspond ni à l'attente, ni aux besoins des collègues.

La FSU a obtenu la création d'un corps unique de psychologues de l'éducation nationale. Elle est intervenue pour que le calendrier de mise en œuvre soit tenu.

Alors que la ministre de l'éducation nationale ne répond pas aux différentes revendications et contestations exprimées par les personnels, elle organise les 2 et 3 mai prochains des Assises de la Refondation de l'Education. La FSU s'en saisira pour porter son projet éducatif pour la réussite de tous les élèves et exiger l'amélioration des conditions de travail.

Dans les universités, alors que le nombre d'étudiants accédant à l'enseignement supérieur progresse régulièrement, en 2016 avec 200000 étudiants de plus qu'en 2012, il sera publié 1121 postes d'enseignants-chercheurs de moins ! Les enfants nés en 2000 constituent un pic démographique actuellement en seconde. Ils obtiendront leur baccalauréat en 2018. La FSU condamne la baisse de 117 emplois de professeurs des universités et de maîtres de conférence ouverts en moins au recrutement 2016 par rapport à 2015.

Laïcité

La loi de 1905 doit s'appliquer sur l'ensemble du territoire national, ce qui passe par l'abrogation du statut scolaire d'Alsace-Moselle.

La FSU, avec d'autres organisations (FCPE, LDH, Ligue de l'Enseignement, UNSA-Education, CNAL, DDEN,...) lance un appel national pour demander l'application des principes de liberté de conscience et d'égalité à l'école publique d'Alsace-Moselle.

L'objectif est de rendre, dès la rentrée 2016, l'enseignement religieux optionnel et de le sortir des 24 heures de cours obligatoires à l'école élémentaire.

Environnement, logement

Le projet de loi "Biodiversité" discuté en ce moment à l'Assemblée Nationale doit permettre la prise en compte des moyens financiers et humains pour les établissements publics (l'Agence Française de la Biodiversité...) et services en charge de cette problématique qu'elle soit terrestre, aquatique et marine.

Les personnels restent mobilisés pour la prise en compte d'un véritable plan de requalification qui doit aller bien au-delà des agents de ce secteur aux ministères de l'Environnement et du Logement.

Les retraités étaient dans l'action le 10 mars pour défendre la revalorisation de leur pouvoir d'achat. Les retraités représentent aujourd'hui 20% de la population et subissent également la crise économique et sociale. 10% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté, les femmes étant d'ailleurs fortement impactées par la précarité.

La FSU se félicite de la réussite de cette mobilisation du 10 mars. Lors de la réunion de l'intersyndicale "des 9" du 25 mars, elle défendra l'idée d'une poursuite de l'action sur le pouvoir d'achat et sur l'accès aux soins. Les retraités participeront aux initiatives et mobilisations sur le code du travail.

La FSU rappelle sa volonté de tout mettre en œuvre pour créer les conditions d'existence d'une FGR-FP pluraliste, unitaire et combative.

Libertés publiques

L'actualité est aussi marquée par la question de **l'État d'urgence** puisque le gouvernement s'apprête à prendre de nouvelles mesures (nouvelle prolongation de l'état d'urgence, inscription de ce dernier dans la constitution, réforme pénale, déchéance de la nationalité...) qu'il justifie par l'amplification de la lutte contre le terrorisme. L'État d'Urgence doit être aujourd'hui levé. La nécessaire lutte contre le terrorisme ne doit pas aboutir à sortir de l'état de droit. La FSU demande aux parlementaires de ne pas voter le projet de constitutionnalisation car il autorise la pérennisation de dispositifs d'exception non encadrés dans leur périmètre et qui s'exonèrent d'un contrôle judiciaire dans leur mise en œuvre.

Elle refuse par ailleurs les dispositions du projet de loi pénale qui restreindraient encore davantage les libertés individuelles et introduiraient dans la justice ordinaire une partie des mesures exceptionnelles issues de l'Etat d'urgence. Enfin, le projet de déchéance de la nationalité, quelles que soient les formes qu'il prendrait est une mesure inutile et discriminatoire, qui ouvrirait une brèche symbolique dans le pacte républicain : une nation, un droit du sol, et à la clé une citoyenneté à double vitesse.

La FSU poursuit son action dans le cadre du collectif « Nous ne céderons pas ! »

L'actualité reste également ponctuée par de nouveaux faits de répression du mouvement social. La FSU rappelle son soutien aux syndicalistes condamnés de Goodyear et aux militants de la campagne BDS.

Décisions d'action

- La FSU poursuit le travail intersyndical engagé pour assurer la réussite des mobilisations contre le projet de loi Travail et pour faire émerger des contre propositions à ce projet.

Elle soutient et participera aux nouvelles journées d'action organisées par les organisations de jeunesse les 17 et 24 mars prochains. La FSU dépose à cet effet un préavis de grève. Elle appelle

avec les autres organisations syndicales, les salariés, les chômeurs, les jeunes, les retraités à faire du 31 mars une grande journée d'action pour obtenir le retrait du projet de loi de réforme du code du travail, pour obtenir de nouveaux droits, synonymes de progrès social et pour gagner aussi une autre répartition des richesses dans une société solidaire.

Elle appelle les agents à être massivement en grève ce jour-là et dans les manifestations organisées sur tout le territoire. Elle propose la tenue d'assemblées générales de personnels dans les établissements et les lieux de travail. Elle appelle également à participer aux débats et initiatives organisées notamment par la collectif CQFD sur les enjeux de ce texte de loi.

- En ce qui concerne le rendez-vous salarial de la Fonction publique, le gouvernement est passé dans son discours du silence à une annonce de mesure « symbolique » puis à celle d'une mesure « significative ». Il va de soi que cela est à mettre au crédit des multiples actions syndicales menées ces dernières années et de la menace de la grève du 22 mars prochain.

Le dégel marquerait une rupture nécessaire et attendue depuis bientôt 6 années par plus de 5 millions d'agents. Cependant, la dégradation de la situation salariale des agents est telle que la FSU attend du gouvernement des mesures bien au-delà de ce qui est transparaît aujourd'hui dans la presse autour du 1 %. C'est pourquoi, la FSU appelle les agents de la Fonction publique à se mobiliser le 22 mars sous des formes diversifiées et adaptées à chaque secteur, département et tenant compte des configurations unitaires possibles (rassemblements, grèves, rencontres avec les parlementaires, adresse au gouvernement...) pour exiger une réelle revalorisation du point. Elle a déposé un préavis de grève pour cette journée.

Pour la FSU, ces initiatives s'inscrivent dans la dynamique créée au niveau interprofessionnel des 17, 24 et 31 mars sur la loi Travail.

- La FSU participera au Forum Social Mondial (FSM) à Montréal du 9 au 14 août afin d'y porter ses mandats et de construire des alternatives avec partenaires syndicaux et associatifs.

Pour : 91 – Contre : 2 – Abs : 5 – Rdv : 4